Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 89 (1992)
Heft: 11-12

Vorwort: Éditorial
Autor: Crausaz, Emile

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

Cher Mouch'ti,

Voici bientôt mon cinquantième numéro du JSA. Alors que 1992 tire à sa fin, je tiens à te dire combien je me suis senti seul cette année pour la rédaction de ton journal. Heureusement que j'ai pu obtenir le concours de collaborateurs étrangers qui ont accepté de me prêter leur concours pour faire des recherches ou des traductions, afin de pouvoir publier quelques articles qui à mon avis ont dû t'intéresser, vu qu'ils se rapportaient aux produits de la ruche. Je tiens à les remercier, ainsi que les revues apicoles suivantes, qui ont la chance d'avoir des collaborateurs qui sont intéressés à la vie de leurs publications. Je pense particulièrement aux revues **Le Cari, La Belgique apicole, L'Union des Ruchers wallons** et tout spécialement à M. Lambermont, ainsi qu'à **L'Abeille de France et La Vida apicola,** sans oublier bien entendu notre collaborateur botaniste, M. Philippe Kupfer, pour ses rédactions, qui sont également appréciées par *La Belgique apicole*.

Il y a un autre sujet auquel je pense que les apiculteurs devraient réfléchir un peu plus: c'est celui du bon voisinage avec leurs voisins immédiats. Compte tenu du système confédéral dans lequel nous vivons, il y a des cantons qui malheureusement ne possèdent pas de législation en ce qui concerne les nuisances de bon voisinage, ce qui est très regrettable à mon avis. En effet, tout apiculteur sait que le venin d'abeille peut être très dangereux pour des personnes qui y sont allergiques. Personnellement, j'ai un fils dans ce cas et un jour j'ai dû le conduire d'urgence à l'hôpital suite à une piqûre d'abeille à 50 mètres de mon rucher. Je t'assure que je n'étais pas très rassuré, même après les piqûres que le médecin lui a faites pour combattre l'allergie.

La raison de ce sujet dans cet éditorial, c'est que cette année j'ai été contacté par deux personnes allergiques à leur venin et qui se sont fait piquer par des abeilles de ruchers immédiatement à côté de leur propriété. Pour une de ces personnes, je pense que le problème a été résolu selon la législation cantonale (voir le communiqué que j'ai publié dans le numéro précédent du JSA). Pour la deuxième personne en revanche, malgré un rapport du médecin cantonal qui confirme l'allergie grave, l'affaire a dû être portée devant le tribunal. Quand on sait avec quelle rapidité les tribunaux travaillent, il y a beaucoup de chance pour que cette situation dure encore quelques mois. Selon cette personne, le propriétaire des ruches aurait dit: «J'ai une bonne assurance responsabilité civile», ce qui revient à dire «peut

importe ce qui arrivera», comme si la vie d'une personne pouvait se monnayer. C'est accorder bien peu de valeur à la vie, pour ne pas dire au droit de vivre. Je trouve cette attitude indigne d'un apiculteur, scandaleuse et digne du Moyen Age. Personnellement, j'ai toujours cru que l'apiculteur était un homme respectueux de l'environnement, pour ne pas utiliser le mot à la mode: un «écologiste». Les faits me prouvent le contraire, quand bien même il ne faille pas faire une généralité de ces deux cas. Mais voilà, il ne s'agit que de deux cas connus, et qui me dit qu'il n'y a pas d'autres personnes qui, elles, n'osent pas se plaindre, et affronter si nécessaire la justice.

Je ne voudrais pas que cet éditorial soit pris pour du misérabilisme, ce n'est pas mon tempérament; mais quand j'ai quelque chose qui me fait de la peine ou à dire et à quoi je crois, j'estime que je dois l'exprimer.

Avant de terminer cet éditorial et de te souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, au nom de tout le comité, j'ai encore une bonne nouvelle à t'annoncer: en effet, le prix du journal n'augmentera pas plus que de 6 à 7% l'année prochaine.

Votre mouch'ti Emile

A vendre, cause manque de temps, 5 ruches système Schneider, dont 2 habitées, traitées contre varroa; hausses bâties; 1 caisse rucher; 1 caisse à essaim; 2 ruchettes de fécondation; 1 extracteur à cage carrée; boîtes à miel de 1 kg et divers petit matériel.

M. J.-M. Vallat, Dîme 2,
2207 Coffrane.
Tél. 038/57 15 68, le soir dès 19 h.

Apiculteur cherche

miel forêt et montagne

(jaune foncé en bidons)

Offres avec dégustation à
H. Hermann
4571 Lüterkofen, tél. 065/47 21 89

HYDROMEL

Expédition carton de 2 bouteilles à Fr. 25.-, port & emballage compris.
Règlement à la commande sur CCP 20-7543-5.
Autres conditions sur demande.

J.-P. BERSET **Chemin de Bellevue 6** **2108 Couvet**
Tél. 038. 63 33 27 **Fax. 038. 63 34 51**